



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 13 mars 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h35.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1), Mme Geneviève VERRON (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.2), Mme Fanny GIRDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Valérie HINCELIN, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (jusqu'au 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (à partir du 1.1.1), Mme Jacqueline PANIER (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 1.1.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.1) Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD (à partir du 1.1.1) La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (à partir du 1.1.1) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT (représentée par M. Pascal DURAND) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

**Etaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Jean-François GIRARD, M. Philippe GONON, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Nancray : M. Daniel ROLET Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER

**Secrétaire de séance :** M. François LOPEZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 1.1.1), E. DUMONT (à partir du 1.1.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 1.1.1), N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, P. GONON (jusqu'au 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.2), D. POISSENOT, B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, D. HUOT, B. VIONNET, P. BELUCHE, J.M. FAIVRE

**Mandataires :** S. WANLIN, J.C. ROY, B. CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.1), V. HINCELIN, J.P. GOVIGNAUX, O. FAIVREPETIT JEAN (jusqu'au 1.1.1), D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), A. GHEZALI, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRERD, J. MARIOT, C. THIEBAUT, A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.P. MARTIN, B. BECOULET, B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET

**Délibération n°2014/2426**

**Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité pour l'année 2014**

## Vote des taux de fiscalité pour l'année 2014

**Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA et Gabriel BAULIEU, Vice-Présidents**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018	Montant prévu au BP 2014 : 58 026 744 €
« Produit fiscal 2014 »	Montant de l'opération : 58 026 744 €

### Résumé :

La présente délibération a pour objet le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014. Conformément à la délibération relative au budget primitif 2014, il est proposé de ne pas modifier les taux des impôts ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) et de recourir à la majoration spéciale pour la cotisation foncière des entreprises.

Chaque année, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur les taux qu'il entend appliquer aux impôts locaux levés par le Grand Besançon : cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Conformément à la délibération relative au budget primitif pour l'exercice 2014 et au plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2014-2018, il est proposé de reporter à l'identique en 2014 les taux de fiscalité sur les ménages votés en 2013.

Ainsi, les taux proposés pour 2014 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,47 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %.

S'agissant de la cotisation foncière des entreprises (l'ex-part foncière de la taxe professionnelle), il est proposé de modifier le taux de cette taxe. En effet, il convient de limiter la perte de recettes occasionnée pour le Grand Besançon par la baisse annoncée des dotations de l'Etat en 2014 et 2015 ainsi que par la modification du régime de base minimum de cotisation foncière des entreprises.

A cet effet, le Grand Besançon dispose de deux moyens pour faire varier le taux de la cotisation foncière des entreprises : la liaison des taux et la majoration spéciale. Le mécanisme de la liaison des taux est inopérant en 2014 puisqu'il suppose que les taux des impôts ménages aient été augmentés l'année précédente, ce qui n'a pas été le cas.

La majoration spéciale, quant à elle, peut être activée lorsque deux conditions sont réunies :

- d'une part, le taux moyen pondéré des impôts ménages constaté l'année précédente pour l'ensemble des communes membres est supérieur au taux moyen constaté, cette même année, au niveau national pour l'ensemble des communes,
- d'autre part, le taux de la cotisation foncière des entreprises voté l'an passé est inférieur à la moyenne nationale de l'ensemble des communes et de leurs EPCI.

Ces deux conditions étant remplies en 2014 sur le territoire du Grand Besançon, il est donc possible de majorer le taux de la cotisation foncière des entreprises dans une proportion au plus égale à 5 % de la moyenne nationale de l'ensemble des communes et de leurs EPCI sans pouvoir la dépasser. Cela porterait le taux de cette taxe de 25,50 % à 25,69 %. Il est précisé que le taux moyen national constaté en 2013 pour l'ensemble des communautés d'agglomération s'établit à 27,17 %.

Le gain attendu de cette hausse de taux s'élèverait à 120 K€. Il sera insuffisant pour compenser la perte de produit fiscal entraînée par la modification du régime de base minimum de cotisation foncière des entreprises qui, en 2014, s'établira pour le Grand Besançon à 769 K€.

Le gain attendu de cette hausse de taux s'élèverait à 120 K€. Il sera insuffisant pour compenser la perte de produit fiscal entraîné par la modification du régime de base minimum de cotisation foncière des entreprises qui, en 2014, s'établira pour le Grand Besançon à 769 K€.

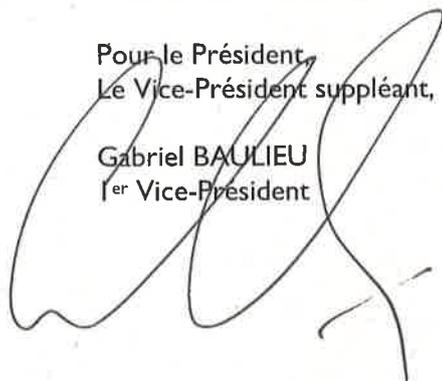
**A la majorité, 4 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité locale pour l'année 2014 :**

- **Cotisation foncière des entreprises : 25,69 %,**
- **Taxe d'habitation : 9,47 %,**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,50 %,**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,16 %.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 116  
Contre : 4  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 19 MARS 2014